



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 18/02/2022

La Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Nadège BAPTISTA

Communiqué de presse

Réunion du troisième comité territorial de la politique de la ville

Le comité territorial de la politique de la ville s'est tenu lundi 14 février 2022 à Melun. Sous l'égide de Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne et Madame Nadège BAPTISTA, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, ce comité réunissait l'ensemble des acteurs des contrats de ville incluant élus locaux, Parlementaires et services de l'Etat.

Instance de pilotage partenarial des 12 contrats de ville du Département de Seine-et-Marne, le comité territorial de la politique de la ville a été l'occasion de mettre en lumière l'actualité des dispositifs portés dans les quartiers prioritaires et de partager les modalités d'évaluation des contrats de ville, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023.

La politique de la ville connaît tout d'abord une actualité particulièrement riche, à la hauteur de l'ambition qu'elle se donne, de lutter contre les fragilités territoriales et recréer les conditions d'émancipation de la jeunesse.

Ainsi, la création des Cités éducatives de Montereau-Fault-Yonne et de Noisiel-Torcy, comme l'extension de la Cité éducative de Melun annoncées lors du Comité interministériel de la Ville du 29 janvier 2022, renforcent la dynamique de coopération des acteurs autour de l'accompagnement des jeunes résidant en quartiers prioritaires.

Cadre d'action partenarial de la politique de la ville, les contrats de ville arrivent à échéance fin 2023. Leur évaluation s'impose afin d'être en mesure d'agir plus efficacement demain en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Pensée comme une démarche pilotée par les services de l'Etat et appuyée par les communes partenaires, cette évaluation permettra de quantifier et qualifier, tant la réalisation des actions que leur impact. La portée de la politique de la ville sera examinée dans toutes ses dimensions: emploi, cadre de vie, santé, éducation, accès à la culture et au sport, soutien à la parentalité et lutte contre les discriminations. L'appréciation de la gouvernance et du pilotage des contrats de ville ne sera enfin pas occultée, condition de la réussite d'une politique qui doit se voir comme une émanation des territoires et de leurs habitants.

Socle de la préfiguration d'une nouvelle génération de contrats de ville, cette évaluation partagée contribuera à donner une nouvelle impulsion à la politique de la ville en Seine-et-Marne, en ambitionnant d'offrir aux habitants des quartiers prioritaires un meilleur accès à toutes les opportunités.

Cabinet du Préfet Bureau de la communication interministérielle

Tel : 01 64 71 75 95 – 01 64 71 75 29

Mel : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

12, rue des Saints-Pères

www.seine-et-marne.gouv.fr

77000 Melun

